

A l'attention des enseignants
du 1^{er} degré public du département du Doubs

Besançon, le 9 janvier 2019

Objet : Attribution des points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille (enfant à naître) dans le cadre du mouvement départemental des personnels enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée 2019.

Référence : - Note de service n° 2018-133 du 07 novembre 2018 publiée au BOEN spécial n°5 du 08 novembre 2018.

Je vous informe que les demandes de points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille au titre du mouvement 2019, doivent être transmises directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du DOUBS – service de la gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré, **pour le lundi 04 mars 2019 (18 mars 2019)** pour les enseignants intégrant le département du Doubs par permutation), délai de rigueur. Toutes les demandes qui seront enregistrées après ces dates seront refusées.

Elles seront impérativement formulées sur les imprimés ci-joints. Je vous invite à bien renseigner ces documents et à joindre toutes les pièces justificatives. Les points seront attribués en fonction de la situation familiale telle qu'elle est enregistrée dans l'application AGAPE par le service de la gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré et des pièces justificatives demandées.

Je vous rappelle que toute modification de votre situation familiale doit être portée à la connaissance de la DSDEN en transmettant la pièce correspondante (copie intégrale du livret de famille, PACS, jugement de divorce ou décision de justice fixant la résidence de l'enfant ou des enfants).

Les conditions d'attribution des points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille (enfant à naître) sont précisées en annexe.

Mes services restent à disposition pour tout complément d'information.

Pour le recteur et par délégation
L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale
du département du DOUBS,

signé
Jean-Marie Renault

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Modalités d'attribution des points de bonification
- Annexe 2 : Fiche « Rapprochement de conjoint »
- Annexe 3 : Fiche « Rapprochement de la résidence de l'enfant »
- Annexe 4 : Fiche « Charge de famille »

Copie : Secrétariat général - Rectorat

DPE1
Service de la gestion
collective des personnels
enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par :
Nathalie GRAVIER

Téléphone :
03 81 65 48 56

Fax :
03 81 65 48 92

Mél.
ce.gestco.dsden25@ac-
besancon.fr

26, avenue de
l'Observatoire
25030 Besançon
cedex